



RETRAITÉ-ES

NOTRE POUVOIR D'ACHAT RÉGRESSE, NOTRE SANTÉ EST EN DANGER !

NOTRE POUVOIR D'ACHAT RÉGRESSE :

Avant la pandémie les retraité-es étaient présenté-es comme des privilégié-es dans un contexte de chômage de jeunes notamment. Comme s'ils étaient responsables de cette situation.

Au sortir de la période de confinement, des « experts » ont affirmé que l'arrêt des activités du pays avait été décidé pour « protéger les anciens », et qu'il fallait donc qu'ils acceptent de se sacrifier en retour.

Le rapport de Laurent Vachey, remis au gouvernement, préconise une augmentation de la CSG, l'augmentation des impôts par la réduction de moitié de l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions de retraite et par la hausse de la CASA.

Ainsi il serait « juste » de réduire les revenus des retraité-es sous prétexte que leurs pensions n'auraient pas été entamées durant la crise sanitaire. C'est oublier que leurs revenus ont largement été réduits par la hausse de la CSG, le gel des pensions et des complémentaires, la non revalorisation des pensions qui n'ont pas suivi le coût de la vie : ces dernières douze années, les prix ont augmenté de 13 % et les pensions nettes seulement de 8,60 %.

Ce dont ce pays a besoin c'est d'un plan de relance du pouvoir d'achat des salarié-es et des retraité-es

NOTRE SANTÉ EN DANGER :

Les retraité-es et les personnes âgées ont été les principales victimes de la première phase de la pandémie. On aurait pu penser que des mesures fortes seraient prises pour affronter la deuxième vague de Coronavirus. Et bien non, nous sommes plus démuni-es encore pour affronter la propagation du virus.

Pire, le **Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2021** s'inscrit dans la continuité des politiques libérales menées ces dernières années.

Le Ségur de la santé, qui occupe une part importante de ce PLFSS, ne répond ni aux attentes des salarié-es et des retraité-es, ni aux besoins de la population.

Il introduit un **forfait patient urgence (FPU)**, qui remplace l'actuel ticket modérateur proportionnel pour les patient-es en cas de passage aux urgences non suivi d'hospitalisation.

Il sera pris en charge par les complémentaires santé et appliqué à un montant minoré pour les patients bénéficiant d'un régime d'exonération de ticket modérateur. Or, de nombreux soins réalisés aux urgences ne nécessitent pas d'hospitalisation, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas urgents et sérieux. Dans de nombreux territoires, l'absence de médecins traitants entraîne l'obligation de recourir aux services d'urgence.

Le fait de faire payer les soins aux urgences risque d'aggraver la renonciation à des soins indispensables notamment des assuré-es les plus fragiles.

Le PLFSS 2021 engage la création d'une 5e branche dédiée à la perte d'autonomie, en individualisant les financements alloués à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Ces financements reposeront à 90% sur la CSG. Pourtant la perte d'autonomie (qui englobe aussi le handicap) ne doit pas être en dehors de la santé, en dehors de la branche maladie.

Le droit à l'autonomie doit être pris en charge au titre de la maladie dans le cadre de la Sécurité sociale avec un financement par la cotisation sociale.

La vie, la santé, le bien-être ne sont pas des dettes.

La protection sociale non plus, c'est juste ce qui nous permet une vie juste et solidaire, pour retrouver ensemble nos jours heureux.

**Relancer le pouvoir d'achat des salaires et des pensions,
Assurer la prise en charge à 100 % de La perte d'autonomie par l'assurance-maladie dans le cadre de la solidarité nationale!**

C'est possible !

Il faut en finir avec les lois de financement et autres conventions de gestion qui étranglent notre sécurité sociale. Les exonérations de cotisations sociales patronales (559 milliards d'euros depuis 1992) doivent cesser, de même que toutes les mesures visant à faire financer la Sécurité sociale par l'impôt, pénalisant très souvent les retraité-es.

Des milliards sont distribués aux entreprises, ou plutôt à leurs actionnaires, sans engagements de leur part en matière d'emploi ou de salaires.

La France ne manque pas d'argent mais de justice sociale.

Rassemblons-nous autour de ces exigences :

- **Accès à la santé pour toutes et tous**
- **Prise en charge de la perte d'autonomie à 100% dans la branche maladie de la Sécurité Sociale**
- **100 euros de suite pour rattraper notre pouvoir d'achat à valoir sur la revalorisation des pensions calculée sur l'évolution du salaire moyen.**

• **SIGNONS MASSIVEMENT LA CARTE PÉTITION ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE**

Ou la pétition en ligne <http://chng.it/5HDCZ4JrQh>

**Participons nombreux à la journée d'action
Le 10 décembre 2020 à 10H
Devant la Préfecture**
